

ICO

Forme au métier d'Opticien depuis 1917
N° d'activité du centre de formation : 11 91 00106 91

134 Route de Chartres
91440 Bures-sur-Yvette

À SAVOIR
Développement
Professionnel Continu (DPC)
Formation obligatoire pour
les opticiens

Formation Professionnelle Continue



Se former, une obligation légale mais aussi un atout pour mieux réussir.

DPC

Parce que ce sont des professionnels de santé, les opticiens, propriétaires ou salariés, ont l'obligation de se former dans le cadre du DPC (Développement Professionnel Continu).

DPC et OGDPC

L'ICO a été évalué favorablement pour ses formations par la CSI (Commission Scientifique Indépendante des professions paramédicales) de l'OGDPC (Organisme Gestionnaire du DPC). L'ICO est donc habilité à dispenser des formations DPC et à vous remettre une attestation de formation.

Le référentiel Datadock :

6 critères qualité et 21 indicateurs

L'ICO est référencé sur Datadock pour la qualité de ses formations, pour la performance de ses formateurs et pour son suivi pédagogique et administratif.

HAS

La HAS (Haute Autorité de Santé) a défini 5 orientations prioritaires :

- Réfraction
- Contactologie
- Vision de la personne âgée
- Basse vision
- Vision de l'enfant

L'ICO, 100 ans au service de la formation des Opticiens

Outre les formations prioritaires vous trouverez un choix d'autres formations sur les thèmes :

- Montages, réalisation de montures
- Législation, réglementation
- Conseils et gestion opérationnelle
- Validation du BTS Opticien Lunetier par VAE
- CQP Opti-Vision

Les + de l'ICO

- Formations sur mesure, fonction de votre objectif
- En présentiel, face à un formateur
- A distance avec des modules E-learning
- Mixtes, associant E-learning et présentiel
- Chez vous dans vos locaux
- Dans nos locaux en Ile-de-France ou en Province

N° d'activité du centre de formation :

11 91 00106 91



Les méthodes pour se former



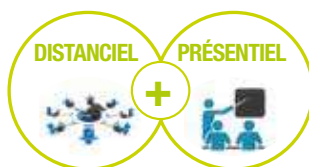
100 % à distance à l'aide de modules E-learning

AVANTAGES : formation réalisée en magasin à la date de votre choix, souple de l'organisation, pas de frais de déplacement, suivi personnalisé et votre évaluation individuelle à chaque étape.



100 % en présentiel face à un formateur

AVANTAGES : échanges interactifs avec le groupe et le formateur, manipulations, entraînement pratique. Formations réalisées chez vous, chez nous à Bures-sur-Yvette, en Île-de-France ou dans un centre de Province.



Formations mixtes, associant une partie à distance en E-learning et une partie en présentiel

AVANTAGES : des connaissances en E-learning sur une durée définie, une vérification des acquis puis une mise en pratique en présentiel : un excellent compromis.

Formation Inter-Entreprises

Formation Intra-Entreprise

Salariés, demandeurs d'emploi, dirigeants d'entreprise et conjoints collaborateurs ou associés, chefs d'entreprise artisanale, l'ICO vous propose une solution adaptée pour développer vos compétences et celles de vos collaborateurs.

Dirigeant d'entreprise, vous souhaitez former vos collaborateurs en Inter-Entreprises (Individuel)

Sélectionnons ensemble les formations répondant aux besoins de chacun de vos salariés parmi notre offre catalogue.

Salarié ou demandeur d'emploi, vous souhaitez vous former en Inter-Entreprises (Individuel)

Définissons ensemble votre parcours personnalisé parmi les formations de notre catalogue.

Bénéficiez d'un audit préformation et d'une évaluation post-formation

Chef d'entreprise, Responsable RH / formation, vous souhaitez former en Intra-Entreprise un Groupe sur un même sujet

Nous réaliserons une session de formation spécifiquement dédiée aux salariés de votre entreprise. Lieu et dates définis ensemble.

Nous sélectionnerons ensemble la formation répondant aux besoins de l'ensemble du groupe.

Ou encore nous créerons pour le groupe une formation personnalisée sur mesure.

Salariés, vous souhaitez vous former en Intra-Entreprise en Groupe sur un même sujet

Pour des formations sur mesure de très petits effectifs nous consulter.

MOYENS À VOTRE DISPOSITION

Salles équipées de vidéo projection
Salle multimédia
5 salles de réfraction (30 box)
3 salles de contactologie
(16 biomicroscopes)
Du matériel de pointe

L'ICO EN CHIFFRES

600 personnes formées par an
8 000 heures de formation
30 formateurs experts
50 modules prédéfinis
Formations sur mesure

FINANCEMENT

Suite à la demande de prise en charge financière de votre formation par votre OPCA
Forco (plan de formation annuel, période de professionnalisation, Forcofil),
FONGECIF, CPF, Pôle emploi, AGEFICE, FAFCEA,
autres (cas par cas)

Nous assurons le suivi de votre dossier jusqu'au règlement par l'OPCA

Possibilité de subrogation de paiement

Législation, Réglementation

REG 1 : REGLES D'EXERCICE, DE DELIVRANCE ET DE PRISE EN CHARGE D'UN EQUIPEMENT D'OPTIQUE



Objectifs : maîtriser la législation de la vérification visuelle et de la délivrance d'un équipement optique
Durée : 3,5h (distanciel)
OU 7h (présentiel avec études de cas concrets)

Tarif : individuel 175€ TTC (3,5h)
OU 7h (individuel 315€ TTC – Groupe 1 950€ TTC)
Programme :

- Les règles d'exercice professionnel de l'opticien
- Les modalités légales de la réfraction

- La délivrance sur ordonnance : validité, renouvellement, modification
- Les bonnes pratiques de la HAS
- La périodicité de la prise en charge par la sécurité sociale et les complémentaires.

REG 2 : LEGISLATION, DELIVRANCE ET PRISE EN CHARGE EN CONTACTOLOGIE



Pré-requis : maîtriser la législation de la vérification visuelle et de la délivrance d'équipement optique ou avoir suivi REG 1
Objectifs : maîtriser la législation de la délivrance de lentilles de contact
Durée : 3,5h (distanciel)
OU 7h (présentiel avec études de cas concrets)

Tarif : individuel 175€ TTC (3,5h) –
OU 7h (individuel 315€ TTC – Groupe 1 950€ TTC)
Programme :

- Réglementation de l'adaptation des lentilles de contact
- Affections oculaires prises en charge

- Validité de l'ordonnance chez le primo porteur ; renouvellement
- Modification d'une ordonnance
- Les bonnes pratiques : référer à l'ophtalmologiste
- La périodicité de la prise en charge par la sécurité sociale et les complémentaires.

REG 3 : REGLEMENTATION COMMERCIALE LIEE A L'ACTIVITE D'OPTIQUE MEDICALE



Objectifs : maîtriser les principales règles et obligations commerciales
Durée : 3,5h (distanciel)
Tarif : individuel 175€ TTC

Programme :

- Les devis
- La facturation
- L'affichage et l'information
- La traçabilité des dispositifs médicaux

- La protection des données personnelles de santé
- Les remises et opérations commerciales
- Le SAV et les garanties
- La publicité.

POSSIBILITÉS DE FORMATIONS SUR MESURE A VOTRE DEMANDE